

BVGer E-5983/2012 vom 4. Dezember 2012

Bundesverwaltungsgericht, 2012-12-04, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-5983_2012

FR: TAF E-5983/2012 du 4 décembre 2012

IT: TAF E-5983/2012 del 4 dicembre 2012

Regeste

Renvoi et exécution du renvoi (recours réexamen)

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

La demande de mesures provisionnelles est sans objet.

E. 3

Les frais de procédure, d'un montant de 1200 francs, sont mis à la charge des recourants. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal dans les 30 jours dès l'expédition du présent arrêt.

E. 4

Le présent arrêt est adressé aux recourants, à l'ODM et à l'autorité cantonale compétente. Le juge unique : La greffière : Jean-Pierre Monnet Jennifer Rigaud Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.